

Proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 400 000 francs, destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le 8^e plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période 2013-2024 vous est présenté de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2013.

En cohérence avec le mode de présentation annuelle du plan financier d'investissement, le Conseil administratif propose de voter les crédits d'études en même temps que le projet de budget 2013.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en études à engager lors de la première année du 8^e PFI. Elle concerne essentiellement les études à engager durant l'année 2013, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal.

On retrouve ainsi les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée allongée, actualisée annuellement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 8^e PFI, pour la période considérée. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'études spécifiques.

Les principes relatifs aux crédits d'études (annexe 1) ainsi qu'un tableau récapitulatif des différents crédits demandés (annexe 2) sont joints à la présente.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

Description des études et projets spécifiques

Besoins à engager en 2013

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, les différents projets de rénovation du patrimoine immobilier sont l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort desdits bâtiments, de préserver leur valeur patrimoniale, d'améliorer leur performance énergétique et le cas échéant de sécurité.

Groupe 10: Logements

N° PFI 011.059.03 Rue des Grottes 21 et Louis-Favre 24bis

Etudes complémentaires de construction d'un bâtiment de logements.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service d'architecture

Coût estimé des études complémentaires: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 17 980 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

En 2010, un concours a été organisé pour la construction d'un immeuble de logements. En parallèle, une demande de crédit complémentaire de 550 000 francs a été déposée afin de financer les études, en complément du crédit de 380 000 francs, déjà disponible pour ce projet.

Lors du jugement du concours, il s'est avéré que le projet lauréat a apporté une réponse adéquate au problème du logement en optimisant les potentiels de la parcelle au-delà de ce qui résultait de l'étude de faisabilité.

Au final, c'est le projet d'un immeuble de 8 niveaux sur rez-de-chaussée qui est actuellement développé, ce qui nécessite un complément de crédit. Il permettra de finaliser les prestations jusqu'à l'ouverture du chantier et l'octroi du crédit de réalisation.

Groupe 20: Industrie, artisanat et commerce

N° PFI 020.018.03 Place Dorcière, gare routière

Etude pour la rénovation du bâtiment.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 2 800 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

La gare routière, située sur la place Dorcière, a été construite en 1958 par les architectes Liechti et Mathez. Le programme comprenait alors un bureau de tabac, une salle d'attente et des toilettes publics.

En 1969, le bâtiment fut agrandi pour y accueillir des bureaux pour l'Union de Banques Suisses.

Actuellement, le bâtiment de la gare routière comprend sur ses deux niveaux une surface de 190 m²:

- au rez-de-chaussée: des guichets pour les billets de départs et une salle d'attente;
- au sous-sol: accessibles par deux escaliers extérieurs, un espace de toilettes hommes et un espace de toilettes femmes, des dépôts et des locaux techniques.

L'un des deux sanitaires a été fermé, tandis que le second fut transformé en sanitaires mixtes réservés pour la clientèle de la gare routière.

Au vu du maintien de la fonction de la gare routière, il est envisagé de reprendre complètement le projet dans son enveloppe actuelle sur les deux niveaux.

Selon la méthode Stratus, le bâtiment a un coefficient de vétusté de 0,65.

Le programme prévoit les travaux suivants:

- rénovation du gros œuvre;
- amélioration de l'enveloppe thermique;
- suppression des escaliers extérieurs;
- création d'un escalier intérieur pour relier les deux niveaux et permettre un contrôle des accès aux sanitaires clientèles par les exploitants de la gare routière;
- création de vestiaires pour les chauffeurs de cars;
- création d'un WC pour personne à mobilité réduite;
- remplacement des installations techniques et de sécurité;
- mise en séparatif des canalisations.

Le crédit d'étude permettra de mandater les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser toutes les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devrait être déposée en 2013.

N° PFI 020.025.01 Grand-Rue 39, café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville
Etude pour la rénovation de la cuisine.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 1 950 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Grand-Rue 39. Edifiée au début des années 1680, la maison Calandrini répondait au souhait officiel d'embellir le carrefour par quelque bâtiment qui apporte de la décoration au-devant de l'Hôtel de Ville. L'immeuble a été classé monument historique en 1923.

Le bail à loyer liant la Ville aux locataires actuels a été résilié avec effet au 31 décembre 2014, ceci afin d'effectuer les travaux de rénovation nécessaires dans les locaux. Ceux-ci doivent répondre, entre autres, aux demandes du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

En effet, durant des années, de nombreux et récurrents problèmes relatifs à l'exploitation de cet établissement public se sont régulièrement posés ; d'une part des problèmes liés à une utilisation intensive et inappropriée des locaux et d'autre part la difficulté à répondre aux exigences de plus en plus pointues du SCAV.

Les travaux comprendront notamment:

- le changement d'affectation du local de préparation situé au sous-sol;
- la rénovation complète et l'agrandissement de la cuisine au rez-de-chaussée;
- la remise en conformité de l'ensemble des installations techniques;
- la réfection complète des revêtements des salles de restauration.

Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser toutes les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devra être déposée en 2014.

Groupe 30: Ecoles publiques et parascolaire

N° PFI 030.014.05 Rue des Plantaporrêts 1bis – Ecole

Etude pour la création de quatre salles de classe et d'un restaurant scolaire.

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l'enfance

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 3 000 000 de francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

L'école des Plantaporrêts est constituée de deux bâtiments contigus ensermés par des immeubles au nord et au sud, présentant tous deux un plan symé-

trique. L'origine de la construction date du dernier quart du XIX^e siècle, quand la commune de Plainpalais connaît un rapide développement. Il s'agit d'une école enfantine (actuel bâtiment du restaurant scolaire) et d'une école primaire (actuel bâtiment scolaire) construits entre la rue des Plantaporrêts et celle des Jardins.

Conçues toutes deux par l'architecte Louis-Etienne Poncy dans un style rationaliste, elles sont réalisées en deux phases de construction, l'une en 1899, l'autre durant les années 1902 et 1903.

En 1969, l'école primaire est désaffectée et accueille l'Auberge de Jeunesse de Genève durant une vingtaine d'années avant de retrouver sa fonction d'origine et d'être rénovée en 1989 et 1990.

Le programme des travaux est le suivant:

- transformation au rez et au 1^{er} étage du bâtiment du restaurant scolaire pour permettre la création de quatre nouvelles salles de classe qui répondront aux besoins en équipements scolaires du quartier, augmentés suite à la réalisation du projet de Carré vert;
- réfection et réadaptation de la cuisine de production du secteur, située au sous-sol du bâtiment, afin d'approvisionner plus de couverts dans les divers réfectoires scolaires du quartier. Cette réadaptation répondra également aux nouveaux besoins liés à la construction d'un restaurant scolaire dans le cadre du projet de Carré vert.

Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devra être déposée en 2014.

Groupe 40: Culture et loisirs

N° PFI 042.017.07 Boulevard Emile-Jacques-Dalcroze 11, Casemates

Etude de réaménagement complet du 4^e étage.

Service bénéficiaire: Musées d'art et d'histoire

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 100 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 900 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Inauguré en 1902, l'édifice des Casemates est un exemple représentatif, de par les concepts pédagogiques et hygiéniques qui prévalaient à l'époque, de l'école primaire genevoise.

L'histoire du bâtiment est marquée par des évolutions et des changements successifs d'affectations.

En 1944, il est envisagé d'utiliser l'école pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire.

Cette orientation se concrétise en 1997 par le dépôt d'une demande de crédit de réalisation destinée «à l'aménagement de l'école des Casemates pour recevoir l'administration ainsi que les locaux scientifiques et techniques du Musée d'art et d'histoire»¹.

Depuis, le bâtiment des Casemates accueille près de 80 collaborateurs des MAH répartis sur l'ensemble des étages.

Le 4^e étage ayant été libéré par la Compagnie 1602, il est maintenant nécessaire de mettre ces espaces en conformité au vu des besoins de postes de travail pour le MAH.

En réponse aux normes de santé et sécurité, ainsi qu'aux besoins des utilisateurs, avec notamment l'accueil complémentaire du secteur de l'inventaire et des expositions, les travaux portent sur l'aménagement complet du quatrième étage.

D'une surface de 535 m², selon le plan rectangulaire de l'école des Casemates, cet étage est desservi uniquement par une des deux cages d'escaliers du bâtiment.

Outre les critères intrinsèques de cet édifice, la qualité spatiale atypique du 4^e étage, ainsi que la présence d'éléments architecturaux remarquables tels que la charpente métallique, nécessitent que cette intervention soit menée en collaboration avec la conservation du patrimoine.

Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devra être déposée en 2014.

Groupe 90 : Aménagement du domaine privé

N° PFI 091.004.05 Bois-de-la Bâtie

Etude d'aménagement zone de loisirs.

Service bénéficiaire: Service des espaces verts

Service gestionnaire: Service des espaces verts

Coût estimé de l'étude: 400 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 5 400 000 francs

Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation: 2014

Le Bois-de-la-Bâtie s'inscrit comme l'un des espaces verts majeurs de la Ville et de l'agglomération genevoise. Il se compose de nombreux éléments aux attributions diverses et variées (parc animalier, cimetière, terrain de sports, restaurants, pataugeoire, place de jeux, etc.).

¹ Extrait PR N° 294 du 5 septembre 1997

En 2011, le Service des espaces verts (SEVE) a initié un projet de réaménagement d'envergure sur l'ensemble du site au travers d'un plan de gestion. Il permettra de définir clairement les attributions spécifiques de chacune des parties constituantes en mettant en cohérence les sous-espaces existants et à développer.

Soucieux de mener en parallèle ce plan de gestion et des réalisations à court terme, le SEVE développe au travers d'un concours l'un des aspects prioritaires du site: la pataugeoire et la zone de jeux. La réalisation du projet lauréat, qui sera désigné en mars 2013, fera l'objet d'une demande de crédit qui sera déposée début 2014.

Ce montant de 400 000 francs est destiné à couvrir les honoraires d'étude du projet lauréat, les plans d'exécution, la phase d'appels d'offre et l'adjudication.

Groupe 100: Aménagement du domaine public

N° PFI 106.096.01 Avenue et route de Frontenex

Etudes d'aménagement liées aux TPG.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 8 200 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

L'Etat de Genève mène depuis 2010 des études pour l'insertion d'une nouvelle ligne de trolleybus entre la place des Eaux-Vives et le nouveau quartier MICA à Thônex. Ces études s'assimilent à celles pour l'implantation d'une ligne de tramway; aussi sont-elles prises en charge intégralement par le Canton pour les phases de projet.

Un concept d'aménagement a été élaboré et validé en 2011. La Ville, partie prenante du suivi de l'étude, a émis des recommandations pour les tronçons de rues concernées sur son territoire. Il s'agit de l'avenue de Frontenex, de la route de Frontenex, du barreau et du chemin Franck-Thomas.

Expérience faite avec le TCOB, il s'avère nécessaire que la Ville de Genève se réserve la possibilité d'octroyer des mandats complémentaires pour garantir la qualité des espaces publics futurs. En effet, compte-tenu des enjeux urbains (accrochage avec la place des Eaux-Vives, voisinage de la place du Pré-l'Evêque, requalification de la route de Frontenex), la portée du dossier de requête en autorisation fédérale (PAP) ne suffit pas.

Le présent crédit d'étude permettra au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de développer avec l'équipe mandatée par le Canton les projets d'aménagements de l'espace public relevant de sa compétence au sens de la loi H 1.50.

N° PFI 106.520.11 Plan directeur 2011-2014

Etudes d'aménagements urbains.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

Le plan directeur des transports collectifs 2011-2014 définit les grandes orientations en matière de développement des transports publics pour la période mentionnée. La Ville doit mener les études nécessaires à la mise en œuvre de ce plan directeur. Il s'agit notamment, à titre d'exemples, des études liées à la restructuration des lignes 1 et 22, à l'amélioration des vitesses commerciales ou encore des études de circulation liées aux opportunités ouvertes par les projets en matière de transports publics.

Groupe 110 : Administration générale

N° PFI 111.034.58 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Etude d'organisation fonctionnelle ateliers généraux.

Service bénéficiaire: Service logistique et manifestations

Service gestionnaire: Service logistique et manifestations

Coût estimé des études (préétude): 50 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

En juin 2011, le Conseil administratif a donné mandat au directeur général d'étudier la possibilité de regrouper les ateliers de la Ville de Genève.

Le but de l'étude consiste à recenser:

- les besoins des services municipaux en prestations d'atelier;
- les moyens existants;
- les activités d'ateliers qu'il est économiquement avantageux de réaliser à l'interne ;
- les métiers nécessaires;
- les liens fonctionnels entre les activités, ces liens permettant de déterminer le degré de centralisation ou de décentralisation optimal.

L'étape suivante consistera à rechercher un site adéquat et à développer un projet de construction pour ces ateliers.

Description des études diverses

Besoins à engager en 2013

Les deux sommes demandées doivent permettre de conduire des analyses et des études sur des besoins dont les lieux et les nécessités ne sont pas connues à ce jour. En fonction d'éventuelles demandes des services gestionnaires, l'utilisation totale ou partielle de ces montants est soumise à l'approbation préalable de la direction du département des constructions et de l'aménagement et du Conseil administratif.

Cette année, aucun montant n'est demandé pour couvrir les études diverses du patrimoine administratif et d'aménagement du domaine public. En effet, le Conseil administratif dispose encore de moyens financiers sur de précédents crédits. En revanche, il est nécessaire d'inscrire une ligne pour les études à mener par le SEVE.

N° PFI 010.000.07 Département des constructions et de l'aménagement
Etudes diverses du patrimoine financier 2013-2014.
Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale
Service gestionnaire: Direction des constructions et de l'aménagement
Coût estimé des études: 200 000 francs

N° PFI 091.000.03 Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Etudes diverses de gestion et aménagement des espaces verts.
Service bénéficiaire: Service des espaces verts
Service gestionnaire: Service des espaces verts
Coût estimé des études: 150 000 francs

Maîtrise d'ouvrage

Les services gestionnaires des crédits d'études sont ceux du département des constructions et de l'aménagement, le service des espaces verts ainsi que le service logistique et manifestations.

Les bénéficiaires de ces crédits sont les autres services de l'administration municipale propriétaires des objets concernés.

Chaque objet est détaillé pour lui-même (voir plus haut).

Référence au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024

Les objets mentionnés dans la présente demande sont inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024. Le détail de chaque N° PFI est mentionné précédemment et dans le tableau annexé à la présente (annexe 2).

Charge financière

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

Conclusion

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires pour conduire à leur terme les études des objets retenus dans le 8^e PFI ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes imprévues, et ce pour les études à engager durant l'année 2013.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à voter le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 400 000 francs, destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes mentionnées (1 et 2)

Abréviations utilisées dans le tableau annexé

ARC Service d'architecture
BAT Service des bâtiments
DCA Direction du département des constructions et de l'aménagement
ECO Service des écoles et institutions pour l'enfance
GCI Service du génie civil
GIM Gérance immobilière municipale
LOM Service logistique et manifestations
SAM Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
SEVE Service des espaces verts

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement

PRINCIPES RELATIFS AUX CRÉDITS DE PRÉÉTUDES ET D'ÉTUDES D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT

A. Généralités

En principe, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser (totalité de l'opération) est supérieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations de **préétude**, soit la phase d'avant-projet uniquement. Par la suite, un crédit d'**étude** devra être déposé pour la phase du projet définitif jusqu'à l'appel d'offre.

Pour assurer le bon démarrage de certains projets, une phase préalable doit être prévue pour un concours d'architecture, public, restreint, sur invitation, etc. Ces concours peuvent être organisés dans le but d'obtenir des propositions de solutions. Pour le maître de l'ouvrage, le concours représente un moyen d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour la réalisation de ce projet (règlement SIA 142). Il se caractérise également par son aptitude à fournir un projet optimal sur le plan de la créativité, de la technique et de l'économie. Le financement des concours est contenu dans la demande présentée.

D'autre part, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations **d'études**, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'appel d'offre.

Ces crédits constituent une partie des prestations des mandataires qui viennent ensuite en déduction du crédit de construction.

B. Prestations des mandataires

Le tableau ci-dessous illustre les différentes phases d'une opération :

	Phases	Prestations	Coût de l'objet	
			< 10 mios	> 10 mios
1	Définition des objectifs	11. Enoncé des besoins, approche méthodologique	<i>Crédit d'étude</i>	<i>Crédit de préétude</i>
2	Etudes préliminaires	21. Définition de l'objet, étude de faisabilité		
		22. Procédure de choix de mandataires		
3	Etude du projet	31. Avant-projet		<i>Crédit d'étude</i>
		32. Projet de l'ouvrage, devis général		
4	Appel d'offres	33. Procédure de demande d'autorisation		
		41. Appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication		

Les frais d'études correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes, sanitaires, chauffagistes, électriciens et autres.

Depuis le 27 février 2008, le Conseil administratif a décidé d'inclure dans les crédits d'études, les coûts nécessaires à la préparation de l'exécution des travaux. Cette mesure représente un engagement financier supplémentaire d'environ 10% à 15 % du montant des honoraires, soit environ 1% à 2 % du montant total de l'ouvrage. Cette mesure permet de réduire le délai entre le vote du crédit de réalisation des travaux et le démarrage du chantier, avec l'objectif suivant : ouverture du chantier dès le délai référendaire écoulé, soit environ un ou deux mois après le vote.

Les études terminées, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet fera alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction. Ces prestations sont :

5	Réalisation de l'opération	51. 52. 53.	Projet d'exécution Exécution de l'ouvrage Mise en service, achèvement	<i>Crédit de réalisation</i>	<i>Crédit de réalisation</i>
----------	-----------------------------------	-------------------	---	------------------------------	------------------------------

Dans le cadre des études, les divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de leur avancement, en fonction de l'évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas, peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports.

Ensuite, la phase d'exploitation relève des prestations qui sont prises en charge par les services de l'administration municipale dans le cadre de leurs compétences respectives.

6	Exploitation	61. 62.	Fonctionnement Maintenance	<i>Budget de fonctionnement</i>	<i>Budget de fonctionnement</i>
----------	---------------------	------------	-------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

C. Calcul estimatif des honoraires

Selon la réglementation sur les marchés publics, les prestations des architectes sont généralement mises en concurrence; les honoraires sont calculés par rapport à des tarifs horaires et au nombre d'heures nécessaire pour réaliser la prestation, laquelle dépend de la nature et du coût de l'ouvrage.

Les tarifs édités annuellement par la Ville de Genève, basés sur ceux de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB, servent de base pour l'estimation du montant des honoraires.

ANNEXE 2

Crédits d'études du 8^{ème} PFI 2013 - 2024



Service	Groupes & Références	Localisation	Libellé	Etudes		Réalizations		Totaux par opération (CHF brut)
				N° PFI	Coût estimé CHF	N° PFI	Coût estimé CHF	
10 Logements								
DCA	GIM	PF	Dpt constructions et aménagement	010.000.07	200'000	-	non connu à ce jour	17980'000
2	ARC	GIM	PF	Grottes 21, Louis-Favre 24 bis, rue Groites cpi construction bâtiment logements	011.059.03	250'000	011.059.04	16'800'000
20 Industrie, artisanat, commerce								
3	BAT	GIM	PF	Dorcière, pl., Gare routière	020.018.03	300'000	-	2'800'000
4	BAT	GIM	PF	Grand-Rue 39, Café de l'Hotel-de-Ville	020.025.01	250'000	020.025.04	1'950'000
30 Ecoles publiques & parascolaire								
5	BAT	ECO	PA	Plantaporêts t'bis, rue des Ecoles	030.014.05	300'000	030.014.06	27'000'000
40 Culture & loisirs								
6	BAT	MAH	PA	Jacques-Dalcroze 11, boulevard Emile-, Casematées	042.017.07	100'000	042.017.08	800'000
90 Aménagement du domaine privé								
7	SEV	SEV	PA	Dpt Environnement urbain et sécurité	091.000.03	150'000	-	non connu à ce jour
8	SEV	SEV	PA	Bois-de-la Bâtie	091.004.05	400'000	091.004.08	5'000'000
100 Aménagement du domaine public								
9	SAM	GCI	PA	GP - Frontenex, av. & rte	106.096.01	200'000	106.096.04	8'200'000
10	SAM	GCI	PA	Dpt constructions et aménagement	106.520.11	200'000	-	non connu à ce jour
T10 Administration générale								
11	LOM	LOM	PA	Dpt Environnement urbain et sécurité	111.034.58	50'000	-	non connu à ce jour
Total								2'400'000